



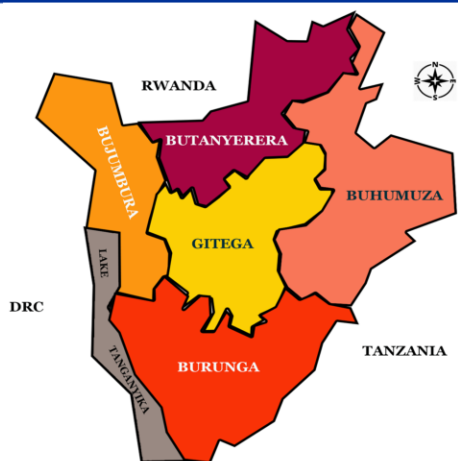
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°538 du 03 au 09 Août 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 09 Août 2026, au moins 876 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 789 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

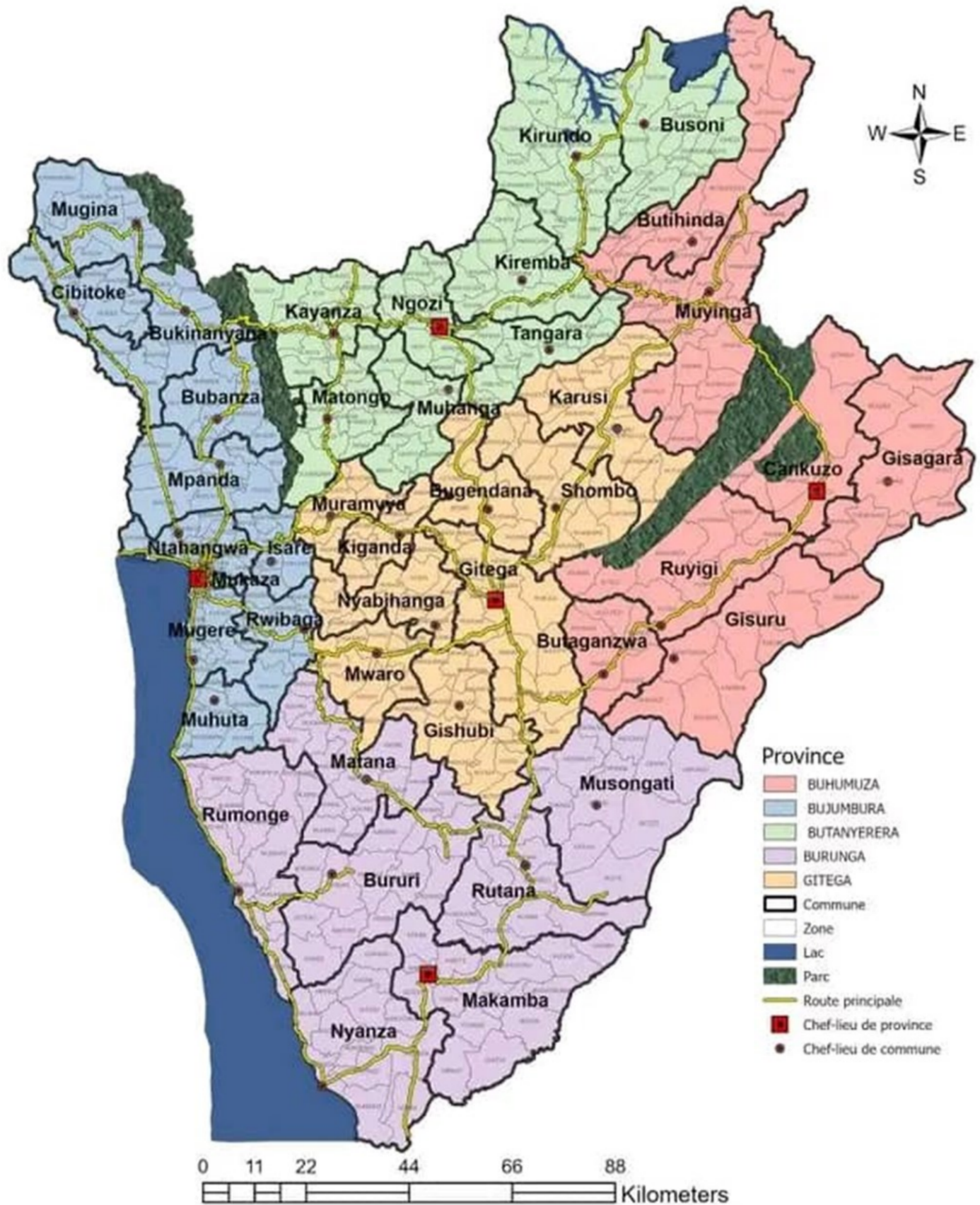
- ♦ "Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P5
I. CONTEXTE.....	P5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P10
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P13

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

APDR	: Alliance pour la Paix, la Démocratie et la Réconciliation
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès Nationale pour la Liberté
DGAP	: Direction Générale des Affaires Pénitentiaires
M23	: Mouvement du 23 mars
OBR	: Office Burundaises des recettes
OPJ	: Officier de Police Chef
RDC	: République Démocratique du Congo
FDLR	: Force de Défense et Libération du Rwanda
FDN	: Force de défense Nationale du Burundi
RN	: Route Nationale
UPRONA	: Union pour le Progrès Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
VBG	: Violences Basées sur le Genre

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	6
I.3. CONTEXTE SECURITAIRE.....	8
I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	10
II.1. DROIT À LA VIE.....	10
II.1.1. HOMOCIDES VOLONTAIRES.....	10
II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS NON IDENTIFIÉS.....	10
II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS	10
II.1.1.3. DES PERSONNES MORTES SUITE AU PHÉNOMÈNE DE RÈGLEMENT DE COMPTE	13
II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....	13
II.2.1. VIOLENCE DOMESTIQUE BASÉES SUR LE GENRE	13
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	13

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 03 au 9 août 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, judiciaire, sécuritaire et la gouvernance. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période : au moins 12 personnes tuées dont 8 retrouvées cadavres et 1 victime de VBG.

Parmi les victimes figurent deux femmes tuées dont une femme tuée par son mari.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains. Et des policiers et des administratifs sont illustrés comme des complices.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Congrès extraordinaire du parti UPRONA et élection de ABEL GASHATSI COMME CANDIDAT 2027

Le samedi 9 août 2026, l'UPRONA tenait son congrès extraordinaire dans sa permanence nationale de Ku Mugumya, une rencontre qui, malgré l'importance des décisions prises, était teintée de tensions internes palpables. Ce congrès a vu la réélection d'Olivier Nkurunziza à la présidence du parti ainsi que la désignation d'Abel Gashatsi comme candidat aux élections présidentielles de 2027.

L'événement, bien que marqué par des figures importantes telles que le Vice-Président de la République, Prosper Bazombanza, également président du Conseil Supérieur du parti, ainsi qu'un délégué du Ministère de l'Intérieur, n'a pas été exempt de conflits. En effet, Stany Iranyibutse, vice-président du parti pour la province de Bujumbura, et Serges Njebarikanuye, responsable de la province de Buhumuza, ont été expulsés de la salle. La direction du parti dénonçait leur "comportement contraire à l'idéologie du parti". Un peu plus tôt dans la journée, M. Njebarikanuye avait émis un communiqué

qui annonçait la suspension de M. Nkurunziza.

Face à ces exclusions, la Ligue Iteka a exprimé de vives préoccupations, rappelant que toute divergence politique devait être résolue dans le respect du droit à la liberté d'expression et d'association, droits fondamentaux garantis par la Constitution burundaise et les instruments régionaux. La question des exclusions au sein du parti soulève ainsi des interrogations sur l'état de l'espace démocratique interne. Abel Gashatsi, qui a occupé le poste de 2ème Vice-Président de l'Assemblée Nationale de 2020 à 2025 et a été président de l'UPRONA de 2016 à 2021, se retrouve maintenant sur la liste des candidats pour les élections de 2027. Il s'ajoute à d'autres candidats déjà annoncés, tels qu'Évariste Ndayishimiye pour le CNDD-FDD et Gabriel Banzawitonde pour l'APDR. À seulement 9 mois des élections, cette désignation marque le coup d'envoi de la campagne politique.

Des travaux communautaires transformés en réunions politiques du parti CNDD-FDD dans la province de Buhumuza

Au cours de la semaine du 3 au 9 août, un flux d'activités politiques en province de Buhumuza cristallise les enjeux autour des élections à venir. Le CNDD-FDD, le parti au pouvoir, avait pris l'initiative d'organiser des réunions dans presque toutes les zones de cette province,

attirant l'attention dans des communes telles que Butaganzwa, Ruyigi, Cankuzo, Gisagara et Gisuru. C'est dans la commune de Gisagara, plus précisément dans la zone de Cendajuru, que M. BIZIMANA George, le responsable zonal, a ouvert les portes d'une

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

réunion cruciale. Sa mission était claire : mobiliser les partisans en vue des élections de 2027. Dans un élan de détermination, il a ordonné à chaque responsable de colline de dresser un registre des membres du parti, un acte qui a suscité des critiques de la part des opposants. Ces derniers y voyaient une tentative d'intimidation, destinées à marquer une ligne de démarcation entre les membres loyaux et ceux considérés comme adversaires.

Les jeunesses du CNDD-FDD, avec un zèle débordant, ont également fait entendre leur voix en proférant des menaces envers les membres d'autres partis. Ils martelaient que toute personne ne faisant pas partie du CNDD-FDD était un ennemi de la nation, leur discours résonnant comme un lointain écho des manifestations de 2015, et des accusations de putschisme. Dans cette atmosphère tendue, les membres des partis d'opposition étaient persuadés que cet enregistrement des membres n'était qu'un moyen de les stigmatiser et de les surveiller.

Dans la même intention de mobilisation, une autre réunion s'est tenue à Gisagara le 6 août 2026, destinée aux jeunes Imbonerakure. Cette rencontre avait pour objectif de familiariser ces jeunes avec l'idéologie du CNDD-FDD et ses ambitions. Selon des confidences faites lors de cette réunion, le responsable communal a insisté sur le besoin de préserver le pouvoir acquis à grand prix, déclarant : « Le parti est venu de loin, beaucoup de sang a été versé pour que nous puissions jouir de la démocratie, c'est pourquoi nous devons préserver le pouvoir que

nous avons aujourd'hui. » Un sentiment d'urgence et de vigilance régnait, comme si le passé douloureux appelait à une action résolue pour éviter de répéter les erreurs.

De plus, sur la colline de Kagama, à la suite de travaux communautaires le 8 août, le responsable local du parti n'a pas manqué de rappeler à la population l'importance de se préparer pour les élections de 2027. Avec des échos de réalisations passées du Président de la République, il a mis en avant le chemin parcouru, ce que les opposants ont toutefois qualifié de pure propagande.

À Ruyigi, des initiatives politiques similaires ont pris place. Ce week-end, le 8 août, le chef-lieu de la commune a accueilli des représentants du parti au pouvoir, rassemblant délégués et figures de proue du CNDD-FDD. Monsieur Cyriaque NSHIMIRIMANA, secrétaire général adjoint, apportait son éclat à cette réunion tournée vers l'avenir. L'ordre du jour était décisif : renouveler les instances dirigeantes du parti en vue des élections présidentielles de 2027. Ce jour-là, Monsieur NIYONZIMA Sylvestre a été élu à la présidence communale du parti, succédant à NKUNZIMANA Fiacre, souvent critiqué pour des violations des droits humains. En parallèle, Monsieur MINANI Pascal a pris les rênes en tant que vice-président, remplaçant BWORO Léopold, le paysage politique s'animait, entrecoupé d'espoirs et d'inquiétudes, bâtissant un récit complexe en prélude aux élections à venir.

1.2. CONTEXTE JUDICIAIRE

Deux trafiquants de mineurs condamnés, un signal fort de la justice dans la province Burunga.

Le Tribunal de grande instance de Rutana a prononcé, le jeudi 6 août 2026, une sentence à l'encontre de Jean Marie NDAYIKEZA, conducteur de taxi-moto, et d'Emile NIHORIMBERE, leur infligeant cinq ans de servitude pénale ainsi que le paiement d'une amende de 250 000 francs burundais chacun pour des infractions liées au trafic d'êtres humains. Conformément aux allégations du ministère public, les deux individus ont été déclarés coupables d'avoir orchestré le

transfert de deux mineurs, à savoir Onésime NYISHUYIMANA (13 ans) et Carmel ITANGIVYZA (14 ans), originaires de Tangara, situé dans la province de Butanyerera. Les enfants avaient été interceptés sur la route Gitega-Rutana alors qu'ils se dirigeaient vers la Tanzanie, où ils auraient été clandestinement transportés.

Cette décision judiciaire illustre la persistance de la région de Rutana en tant que l'un des principaux axes empruntés par

1.2. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page 6)

les réseaux de traite des enfants à destination des pays voisins. Bien que ce verdict soit perçu comme un avertissement à l'endroit des

trafiquants, il met également en lumière la continuité de ce phénomène, et ce, malgré les initiatives de prévention mises en œuvre.

Un retraité de l'armée transféré à la prison Murembwe en commune de Rumonge, malgré la détérioration de son état de santé.

C'était le 6 août 2026, lorsque Joseph Niyongabo, un ancien militaire originaire de la colline Murenge dans la zone Rusabagi de la commune Rumonge, est transféré à la prison Murembwe. Depuis le 31 juillet, il était placé sous surveillance policière à l'hôpital de Rumonge, après avoir été transféré du cachot du commissariat provincial de la police de Rumonge. Sa famille, inquiète, s'alarme du fait que son incarcération prenait le pas sur son état de santé. Les médecins de l'hôpital avaient jugé qu'ils ne pouvaient pas lui fournir les soins nécessaires et avaient recommandé un transfert vers un établissement spécialisé. Malgré cette recommandation médicale, le parquet a décidé de l'envoyer à la prison centrale de Murembwe. Les proches de Joseph, âgé, pressaient pour qu'il soit transféré vers une structure de soins adéquate, espérant qu'il puisse ainsi recevoir un traitement approprié. Cette situation délicate a été présentée au directeur de la police de Rumonge, qui a expliqué à la famille que l'autorisation de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires (DGAP) était requise pour procéder à ce transfert.

Joseph Niyongabo était en cours de poursuite pour tentative d'assassinat, les événements s'étant déroulés le 22 juillet 2026. Ce jour-là, alors qu'il gardait son troupeau, il avait été agressé par un voisin. Un affrontement s'était ensuivi pendant lequel Joseph avait subi une

blessure à l'oreille gauche, tandis que son agresseur avait aussi été blessé au front. D'après plusieurs témoins, des amis du voisin s'étaient interposés, prétendant vouloir mettre fin à la dispute, mais ils avaient violemment frappé Joseph, le laissant à bout de forces, tout en lui lançant des insultes et des menaces de mort, motivées par son appartenance ethnique Tutsi, n'eût été l'intervention opportune de la police, il aurait été tué sur le champ.

Après cet incident, Joseph fut transporté par la police au Centre de santé de Muyange, situé dans la zone de Rusabagi. Peu après, la police judiciaire a ordonné son arrestation. Accusé d'avoir blessé son voisin, Joseph avait d'abord été détenu au cachot de la police zonale de Rusabagi avant d'être transféré, le 31 juillet, au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge. Sa santé se dégradant, la police a ordonné son évacuation à l'hôpital de Rumonge, où il se trouvait encore sous surveillance policière. Ses proches jugeaient ce traitement injuste, déplorant que ceux qu'ils accusaient d'agression soient libres, tandis que Joseph était enfermé. Ils exigeaient une enquête impartiale pour que justice soit faite, afin que les véritables responsables soient identifiés et, si reconnu coupable, qu'ils soient punis par la loi.



Uwo uri wese ubahirizwa

1.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Les habitants du site des déplacés de 1993 en Commune Mutaho dans la Province de Gitega sont inquiets.

Depuis le 4 août 2026, les résidents du site des déplacés de Mutaho, situé dans la zone Mutaho de la commune de Bugendana, province de Gitega, annoncent vivre dans un état d'inquiétude à la suite d'une réunion qui s'est tenue sur le site. Selon diverses sources locales, les habitants avaient récemment entendu des rumeurs quant à une éventuelle expulsion de leur lieu de résidence. Cependant, ces préoccupations se seraient intensifiées après la réunion du 4 août 2026, à laquelle les habitants affirment ne pas avoir été invités.

Toujours selon ces mêmes sources, Ciza Melchiade, Administrateur de la commune de Bugendana, en compagnie de Niyonkuru Moïse,

chef de la zone de Mutaho, ainsi que des responsables locaux du CNDD-FDD, ont inspecté le site en ordonnant l'arrêt de toute construction et des travaux en cours. Les occupants ont également reçu l'instruction de retourner dans leurs collines d'origine, les autorités estimant que les conditions de sécurité le permettent désormais.

De plus, les personnes interrogées ont signalé qu'aucun espace d'échange ne leur a été accordé lors de cette réunion, et elles déclarent n'avoir reçu aucune garantie concernant leur avenir ou d'éventuelles mesures d'accompagnement.

Situation alarmante dans les marais de Kanyaru en Commune Kirundo .

Dans la localité de Mugendo, située dans les marais de la Kanyaru, illustrée comme une zone de réserve naturelle. Les résidents de cette proximité expriment des doutes quant aux événements survenus dans ladite réserve. Parfois, ils entendent des cris nocturnes d'individus maltraités. Un cas particulièrement préoccupant est survenu le 2 août 2026, lorsque deux jeunes hommes originaires du Rwanda ont été appréhendés par les Imbonerakure.

Sur ordre de la ligue des jeunes communaux dirigée par Félix, ces derniers ont été capturés

et placés dans la réserve. Il est désormais envisagé qu'ils aient été tués et ensevelis au sein de cette zone. Bizimana Pascal, un ressortissant du CNL et membre de la CECI Kirundo en 2020, qui avait été accusé de s'opposer à certaines décisions de la CECI, est porté disparu depuis août 2020. Des rumeurs circulent à son sujet, évoquant qu'il aurait été ligoté et enterré dans ce lieu. En guise de reconnaissance, Félix a été affecté à son poste. La population est prise de peur quant à un éventuel retour des événements passés.

Des jeunes du parti CNDD-FDD se livrent à des actes de menaces contre la population en Commune Cankuzo.

Dans la commune de Cankuzo, sur la colline de Nyamparahara, les jeunes Imbonerakure se sont vus reprocher de violation des droits humains, en assumant des fonctions qui ne leur appartenaient pas, cherchant à remplacer les forces de sécurité. Au cœur des victimes se trouvait Jean Marie NKESHIMANA, un homme qui a souffert de la cruauté de ces jeunes à cause d'un différend familial impliquant sa femme, Illuminé. Il était tourmenté par des soupçons d'infidélité, ce qui a conduit à une confrontation l'ayant entraîné dans une violence.

C'était un vendredi soir, et la tension était palpable lorsqu'un groupe dirigé par un certain

Janvier, le chef local des Imbonerakure, s'est mêlé de la situation. Accompagné de ses camarades Jules et Célestin, il a forcé Jean Marie à s'agenouiller devant ses enfants, un acte qui ne visait qu'à lui infliger une humiliation indescriptible. La bagarre qui s'ensuit a été brutale, les jeunes l'accusant de troubler la sécurité. Malgré les cris de leurs voisins, implorant que cette affaire ne relève que des autorités judiciaires, les Imbonerakure sont restés sourds. En guise de punition, ils ont décidé d'infliger à Jean Marie une amende exorbitante de 50.000 francs.

Mais les événements troublants ne

1.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 8)

s'arrêtaient pas là. Dans la même commune, sur la colline de Muyaga, le jeudi 6 août 2026, l'inauguration de la permanence de la colline a pris une tournure controversée. Jérémie HABONIMANA, le représentant du parti CNDD-FDD, a ordonné à tous les résidents de se procurer des T-shirts du parti à porter lors des cérémonies. Cette exigence, imposée sans distinction entre membres et non-membres, a

été perçue par les opposants politiques comme une véritable atteinte aux droits et libertés. Ainsi, chaque acte, chaque directive, semblait s'entrelacer pour tisser un tableau où les droits des individus étaient constamment menacés, et où la tension ne cessait de grandir dans cette localité déjà fragile.

1.4. CONTEXTE GOUVERNANCE

Des contributions forcées de la population en Commune Kirundo, Province de Butanyerera.

La population de la commune Kirundo craint d'avoir forcée de donner les contributions de façon abusive. Le parti au pouvoir CNDD-FDD demande à chaque ménage une contribution mensuelle de 200 f par ménage, 1000f pour chaque fonctionnaire de l'état et 3000f chaque chef de service et cela dans le but de préparer les élections de 2027. Tout le monde est appelé à donner cette contribution. Refusé, on est baptisé "Igipinga" et terrorisé. Les collecteurs de ladite contribution "Imbonerakure" disent à ceux qui résistaient qu'ils aillent régler leur compte. Par crainte, des millions de francs sont collectés et sans formule, ni orientation et sans tenir compte de la pauvreté qui hante la population. Cela étant, l'administrateur de la

commune Kirundo Ir Ndikuriyo Jean Berchmans lui aussi a accentué l'affaire. Il organise la collecte des contributions pour la construction du stade Bushaza. Personne ne connaît le budget prévu pour cette contribution. Au premier tour, chaque ménage a été taxé 1000 fbu. Le deuxième tour arrive. Des différentes catégories vont contribuer suivant leurs entrants où même les Églises donneront 500,000f et les banques 1,000,000f. L'administration du territoire en connivence avec l'administration du parti CNDD-FDD en commune Kirundo représenté par Habimana Tite met en mains le peuple dont il est ressortissant. La population demande des explications mais en vain.

Des contributions financières forcées en commune Muramvya de la Province Gitega.

Depuis le 2 août 2026, les responsables des Imbonerakure dans la zone et commune Muramvya, en province de Gitega, parcourent les quartiers et des habitations du chef-lieu de la commune. Ils collectent de l'argent auprès des habitants en vue de la poursuite de la construction de la permanence communale du parti CNDD-FDD. Ainsi, chaque ménage est contraint de verser 5.000 FBu, chaque boutique et bistrot 20.000 FBu, tandis que les grands magasins et dépôts de boissons BRARUDI doivent contribuer à hauteur de 50.000 FBu.

Toute personne récalcitrante se voit contrainte de formuler des demandes à l'administration selon les déclarations des Imbonerakure. Il convient de souligner que cette situation se déroule au su et au vu de l'administration. Par ailleurs, aucune pièce justificative relative à cette contribution n'est fournie, et il est également important de noter que cela concerne l'ensemble de la population, y compris ceux qui ne sont pas membres du CNDD-FDD.



II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II. 1.1.1. PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

Deux personnes tuées et 3 blessés dans une même famille a Karuzi, en province Gitega.

Une famille a été décimée dans une attaque à la grenade perpétrée dans la soirée du lundi 3 août 2026 sur la colline Nyagoba, en commune de Karusi, dans la province de Gitega. Le chef de famille et son fils ont été tués sur le coup, tandis que son épouse et leurs deux filles ont été grièvement blessées.

Selon des témoins, les faits se sont produits vers 21 heures. Des individus non identifiés ont lancé une grenade au domicile de Blaise Riyazimana, alors que toute la famille était réunie autour du repas du soir.

Le chef de famille, Blaise Riyazimana, et son fils Noël Gakizakimana sont morts sur le coup.

L'information a été confirmée par Anaclet Ndiokubwayo, un élu local de la colline Nyagoba. Il indique que l'épouse de la victime, Aline Murekerisoni, ainsi que leurs deux filles,

Jeanine Yihamashi et Bénigne Niyonkuru, ont été grièvement blessées.

Les victimes ont d'abord été évacuées vers le centre de santé de Kiranda avant d'être transférées à l'Hôpital du Cinquantenaire Natwe Turashoboye de Karusi. La mère des enfants et la petite Bénigne sont hospitalisées dans cet hôpital tandis que Jeanine est transférée à l'hôpital Roi Khaled de Bujumbura.

Les raisons de cette attaque demeurent inconnues et sans aucune piste de recherche et les informations recueillies sur la colline Nyagoba indiquent qu'aucun suspect n'avait encore été interpellé.

Les habitants réclament l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'identifier les auteurs de cette attaque et de les traduire devant la justice.

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Un corps sans vie d'une personne non identifiée retrouvé au centre urbain de la commune Kayanza, en province Butanyerera.

Une information parvenue à la Ligue Iteka, en date du 3 août 2026, indique qu'en date du 2 août 2026, un corps sans vie d'une personne non-identifiée a été retrouvé au marais de la colline Kirema (centre urbain de Kayanza) situé tout près du palais du parti au pouvoir en commune Kayanza. Le cadavre a été vu vers 14 heures par une femme qui venait de la messe à la paroisse Christ Roi. Cette dame a alors alerté les agents de la Croix-Rouge (dont le bureau se trouve non loin du lieu).

Les agents de la croix rouge ont secouru et ont vu que le cadavre a été poignardé dans la gorge dans la nuit du 2 août 2026. Pendant ce temps de secours, beaucoup de gens ont assisté. Parmi ces gens certains soupçonnaient que l'personne vivait dans la ville de Kayanza au quartier communément appelé chez Bwandimari, mais personne n'a pu trouver son nom. Le cadavre a été acheminé à la morgue de l'hôpital Kayanza. Les enquêtes sont en cours.

Un corps sans vie d'un homme revenu de Tanzanie retrouvé, un drame qui ravive les soupçons sur un réseau d'extorsion à la frontière dans la province du Burunga.

Emmanuel Bukuru, 48 ans, a été retrouvé le 06 août 2026 dans une brousse de Muvumu zone Butezi, commune Musongati en province Burunga, décédé une semaine après sa disparition. Il revenait de Tanzanie, où il cherchait des revenus saisonniers comme de

nombreux Burundais. Bien que l'administration privilégie la thèse d'un meurtre, cette tragédie souligne les problèmes de vols et d'extorsions auxquels sont confrontés ceux qui traversent la frontière. Plusieurs policiers et responsables locaux ont

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 10)

été interpellés ces dernières années pour extorsion, augmentant les inquiétudes.

Bukuru est originaire de la colline Butezi et est rentré le 30 juillet. Après un bref passage chez ses parents, il se dirigeait vers son domicile à Rubaho, mais a disparu en route. Sa famille a rapidement lancé des recherches, et son corps a été retrouvé dans un buisson, ligoté au cou avec une corde. Certaines parties avaient été mangées par des chiens, et la dépouille était en décomposition et a été enterrée le 7 août 2026 en présence des autorités administratives. La famille pense qu'il a été étranglé avant que son corps ne soit abandonné pour simuler un suicide.

Les autorités évoquent l'hypothèse qu'il aurait été tué pour son argent, car ses économies avaient disparu. Ce drame n'est pas isolé : chaque année, de nombreux Burundais retournent de Tanzanie et deviennent victimes de violences pour leurs économies. Les

résidents des communes frontalières rapportent que ces actes sont fréquents sur les routes empruntées par les travailleurs. Certains accusent des responsables locaux de collaboration avec des groupes pour extorquer les voyageurs. L'affaire s'inscrit dans un contexte marqué par des accusations d'extorsion au sein des forces de sécurité et des administrations locales. Plusieurs agents ont été suspendus ou poursuivis pour abus de pouvoir, alimentant les exigences de la population pour une amélioration de la sécurité.

La mort d'Emmanuel Bukuru soulève des questions sur la sécurité des Burundais rentrant de Tanzanie. Les habitants demandent une enquête approfondie pour identifier les coupables et vérifier les allégations concernant les réseaux criminels opérant le long de la frontière.

Un corps sans vie retrouvé à Gishubi, en province Gitega.

C'était mercredi 5 août 2026 sur la colline Gasongati, commune Gishubi, le corps sans vie d'Alexis Nduwimana, âgé de 37 ans, père de deux enfants et moniteur agricole dans la zone Kibuye, a été retrouvé chez lui avec une corde sur son coup.

Édouard Bizimana, chef de colline Gasongati, affirme cette information et ignore les mobiles de ce crime. Il parle d'un suicide en rapport

avec la sorcellerie mais la population rejette en bloc cette hypothèse et demande des enquêtes fouillées et indépendante. Cette population dit que cette victime a été tué avant d'être ramené chez lui pour camoufler les auteurs car elle précise que les conflits fonciers seraient derrière cet assassinat bien ciblé. Selon les autorités locales, le corps sans vie a été conduit à l'hôpital Espoir de Kibuye.

Un corps sans vie retrouvé à Rukoba, en commune et province Gitega.

Mercredi, en date du 5 août 2026, un corps sans vie a été retrouvé à Rukoba de la commune et province Gitega ; il s'agit d'un certain Ephrem Tuyikeze âgé de 39 ans

D'après des informations recueillies auprès du chef de la colline Rukoba, Georges

Ishoboravyose, cet homme serait mort à cause de sa maladie épileptique, les informations rejetées fermement par la population de Rukoba qui demande d'enquêtes indépendantes pour clarifier le mobile de cette mort.

Découverte d'un corps sans vie d'une femme en Commune et Province de Gitega.

Le 30 juillet 2026, vers 18h30, sur la colline Rubamvyi, zone Rutegama, commune et province Gitega, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été découvert dans un boisement situé sur la chaîne de montagnes CENE par des personnes qui étaient à la recherche du bois de chauffage.

Selon notre source qui était sur les lieux, la

victime était nue et ses vêtements ainsi que ses chaussures se trouvaient à environ 10 mètres du cadavre.

Après le constat, l'OPJ, le chef de zone, le chef de colline et les policiers de protection civile ont estimé que la victime aurait été agressée sexuellement avant d'être tuée, au regard des nombreuses blessures observées au cou et au

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 11)

niveau des organes génitaux, ainsi que de ses sous-vêtements déchirés. L'enterrement a eu lieu le lendemain sur ordre de ces autorités

administratives et policières car le corps était déjà en décomposition.

Un cadavre d'un homme retrouvé en Commune de Gishubi dans la Province de Gitega.

Dans la matinée du 6 août 2026, sur la colline de Gasongati, dans la zone de Kibuye, commune de Gishubi, province de Gitega, le corps de Nduwimana Alexis, âgé de 37 ans et exerçant en tant que agronome zonal à Kibuye, a été découvert inanimé à son domicile. Une corde, dotée d'un nœud, a été retrouvée à proximité du cadavre.

Selon des sources bien informées, c'est son épouse, Habonimana Yvette, qui a alerté Bizimana Edouard, le chef de la colline de Gasongati, ainsi que Vyasuka Gérard, officier de police judiciaire de la zone de Kibuye. Il est également précisé que les circonstances entourant ce décès soulèvent de nombreuses interrogations. Les voisins expriment leur

incompréhension quant à la façon dont le corps a pu être retrouvé allongé au sol, alors que l'épouse du défunt prétend que son mari était sorti durant la nuit sans jamais revenir, sans pour autant avoir avisé les voisins. Il convient de noter que la victime avait également des conflits fonciers avec des membres de sa famille ainsi que des différends avec son épouse. Sur ordre des autorités compétentes, le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de Kibuye. Les habitants manifestent leur surprise face à l'absence d'arrestation dans cette affaire et remettent en question l'hypothèse d'un suicide, considérant que la victime aurait pu être victime d'un meurtre.

Un corps sans vie d'un homme retrouvé à Bitare, commune Bugendana.

Dans la nuit du vendredi 7 au samedi 8 août 2026, sur la colline Carire, zone Bitare, commune Bugendana, province de Gitega, Nahimana Longin, âgé de 56 ans, a été retrouvé mort, la gorge tranchée.

Le corps a été découvert tôt le matin de ce samedi 08 août par des personnes qui se rendaient au travail. Le corps était à proximité d'une route, non loin de son domicile.

Selon notre source sur place, trois personnes, Salvator, Cyriaque et Mufyiri, tous des responsables des Imbonerakure collinaires, ont été interpellées dans le cadre de l'enquête. L'épouse de la victime aurait informé l'opj, à

son arrivée sur les lieux, que ces personnes auraient auparavant menacé son mari, l'accusant de les empêcher de commettre des actes de vol et d'intimidation contre des personnes qui ne seraient pas membres du Cndd-Fdd.

Nibitanga David, chef de zone Bitare, et Mvuyekure Suavis ont indiqué que les enquêtes sont en cours afin d'identifier les auteurs et d'établir les circonstances exactes de ce meurtre.

Signalons qu'il était membre très actif du Cndd-Fdd. Il fût également chef de colline de 2010 à 2025.

Un homme est retrouvé mort en Commune Rumonge dans la Province de Bujumbura.

Un jeune homme du nom de Niyonsenga Ezéchiel âgé de 24 ans de la sous-colline Buriba colline Rumonyi zone Mariza commune Rumonge s'est suicidé dans la nuit de Lundi à Mardi selon le chef de zone Mariza. Il s'est suicidé à l'aide d'une corde dans une maison. Les raisons qui l'ont poussé à se suicider ne sont pas connues.

Sa famille demande à la police et aux autorités administratives de mener des enquêtes plus fouillées pour déterminer les circonstances de sa mort car selon elle ; il y a des cas meurtres qu'on simule aux suicides. Un Opj s'est rendu sur les lieux pour faire le constat. La police indique avoir ouvert une enquête.

II.1.1.3. DES PERSONNES MORTES SUITE AU PHÉNOMÈNE DE RÈGLEMENT DE COMPTE

Un homme tué par une grenade, sa femme blessée dans la commune Busoni, en province Butanyerera.

Un certain Misago Anicet, âgé de 67 ans, résidant sur la colline Mugongo dans le secteur Bucamihigo de la zone Kimeza, au sein de la commune de Busoni, province de Butanyere, a trouvé la mort à la suite à l'explosion d'une grenade. Des informations obtenues sur cette colline, corroborées par le chef de la zone Kimeza, Melchiade Rukoba,

indiquent que cette attaque a eu lieu aux alentours de 19h30 le mercredi 5 août 2026, au domicile de la victime, où sa conjointe a été gravement blessée.

Des soupçons de sorcellerie ainsi que des conflits liés à la propriété seraient à l'origine de cet acte criminel, entraînant l'arrestation de 11 individus dans le cadre de l'enquête.

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II.2.1. VIOLENCES DOMESTIQUES BASÉES SUR LE GENRE

Une femme tuée par son mari en Commune Ngozi, Province de Butanyerera.

En date du 08 août 2026 dans la soirée vers 21h30min sur la sous-colline Rugega, colline Kinyovu, zone Nyamurenza, Commune Ngozi dans la nouvelle Province de Butanyerera, un homme nommé HAKIZIMANA Peter, âgé de 61 ans a tué sa femme en la frappant à la tête à l'aide d'un gourdin. Selon les informations recueillies sur place, le criminel avoue qu'il est l'auteur de ce drame et affirme que la victime était innocente puisqu'il n'y avait pas de

conflit interne entre eux.

Toujours d'après la même source, la défunte s'appelait MIBURO Steria, âgé de 42 ans, originaire de la même commune de Ngozi.

Signalons que l'homme venait juste de passer une semaine à la maison après une période de 8 mois d'abandon du domicile conjugal. Il a été ensuite placé en garde à vue et est maintenant en détention.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de:

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. Prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
4. A l'horizon des élections 2027, le gouvernement doit respecter les libertés fondamentales en assurant la liberté de réunion à tous les membres des partis politiques.



Uwo uri wese ubahirizwa